

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de FAYENCE**

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

DCM/2019-05-067

SEANCE DU 28 MAI 2019

*NOMBRE DE CONSEILLERS EN
EXERCICE : 26*

Conseillers présents : 14
Conseillers absents : 12
Conseillers votants : 19
Procurations : 5

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
LE VINGT-HUIT MAI
A DIX-NEUF HEURES**

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 22 mai 2019 en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,

DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR JEAN-LUC FABRE, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Luc FABRE, Monique CHRISTINE, Bernard HENRY, Josette SAGNARD, Philippe FENOCCHIO, Christine CANALES, Ophélie MONTEJANO, Danielle ADER, Charles MARMET, Albert MAMAN, Brigitte TEULIERE, Corinne VERLAGUET, Marc BRUN, Nathaly FORTOUL.

ABSENTS EXCUSES : Michel LEGUERE, Régis BONINO, Martine BERGERET, Pascal FONTENEAU, Laurence DUVAL, Sylvie VILLAFANE.

ABSENTS : Jean-Yves DAVRIL, Michèle PERRET, Ange SELLERON DU COURTILLET, Irène GEAY, Stéphane EGEE, Dominique BARAS.

PROCURATIONS : Michel LEGUERE procuration à Corinne VERLAGUET, Régis BONINO procuration à Bernard HENRY, Pascal FONTENEAU procuration à Brigitte TEULIERE, Laurence DUVAL procuration à Monique CHRISTINE, Sylvie VILLAFANE procuration à Christine CANALES.

SECRETARE DE SEANCE : Charles MARMET

19. TARIFS SPÉCIAUX ADO/ACM POUR MINI-SÉJOURS, SÉJOURS, NUITÉES AU 08/07/2019

Madame Christine CANALES, Maire-Adjoint, à la suite des nouvelles tarifications adoptées pour l'ACM et le CLUB ADO, fait savoir à l'Assemblée locale qu'il convient aussi d'arrêter les tarifs pour l'organisation de mini-séjours, de séjours et de nuitées qui s'adressent plus spécifiquement aux Ados mais qui peuvent aussi concerner les enfants de l'ACM.

Pour rester dans une logique tarifaire préconisée par la CAF, elle propose de modifier les strates de quotient familial en les portant de 5 à 7 et en supprimant par conséquent la dégressivité selon le nombre d'enfants accueillis. Elle propose néanmoins de maintenir pour les 5 premières strates de quotient familial la tarification 2018 et d'adopter pour les 2 strates les plus élevées une tarification calculée selon les mêmes critères que celle de 2018.

Ainsi, après avis favorable de la commission réunie le 15/05/2019, elle soumet les tarifications suivantes à compter du 08/07/2019, valables pour la saison 2019/2020 :

TARIFICATION MINI-SEJOURS

Quotient familial	Tarif/jour/enfant
0 à 500 €	7,76 €
501 à 650 €	9,98 €
651 à 800 €	14,44 €
801 à 1050 €	18,90 €
1051 à 1250 €	21,32 €
1251 à 1500 €	24,05 €
Dès 1501 €	27,13 €

TARIFICATION MINI-SEJOURS (ENFANTS HORS FAYENCE)

Tarif/jour/enfant
27,13 €

TARIFICATION SEJOURS

Quotient familial	Tarif/jour/enfant
0 à 500 €	11,00 €
501 à 650€	13,00€
651 à 800 €	16,00 €
801 à 1050 €	19,00 €
1051 à 1250 €	23,00 €
1251 à 1500 €	28,00 €
Dès 1501 €	34,00 €

TARIFICATION SEJOURS (ENFANTS HORS FAYENCE)

Tarif/jour/enfant
34,00 €

TARIFICATION NUITEES

Quotient familial	Tarif/nuite/enfant
0 à 500 €	1,00 €
501 à 650€	1,50€
651 à 800 €	2,00 €
801 à 1050 €	2,50 €
1051 à 1250 €	3,00 €
1251 à 1500 €	3,50 €
Dès 1501 €	4,00 €

TARIFICATION NUITEES (ENFANTS HORS FAYENCE)

Tarif/nuite/enfant
4,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ◆ **DONNE SON ACCORD** sur les tarifs ci-dessus applicables pour la saison 2019/2020 à EFFET du 08/07/2019
- ◆ **RAPPELLE** que le dernier règlement intérieur en vigueur est celui de ce même jour.

Fait et délibéré à Fayence, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Luc FABRE

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune de Fayence et d'un affichage aux portes de la mairie.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique - Télérecours Citoyen - accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.